



Communiqué de presse
N°7/AFREWATCH/2026

VIOLENCES À CMOC-KFM : AFREWATCH APPELLE À LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS ET AU RESPECT DES DROITS HUMAINS

L'Observatoire Africain des Ressources Naturelles (AFREWATCH) a pris connaissance avec une profonde indignation d'une vidéo devenue virale faisant état de violences à l'encontre des travailleurs congolais de la société CECC, sous-traitante de l'entreprise minière CMOC-KFM, filiale du Groupe CMOC. Cette vidéo montre notamment des ressortissants chinois agressant physiquement un travailleur congolais ainsi que des éléments des forces de l'ordre faisant usage d'armes à feu à balles réelles sur le site minier.

AFREWATCH condamne avec la plus grande fermeté ces actes de violence ainsi que le recours excessif et injustifié à la force létale dans le contexte des revendications sociales des travailleurs. Le respect de la dignité humaine, de l'intégrité physique et des libertés fondamentales doit être garanti en toutes circonstances, y compris sur les sites d'exploitation minière.

AFREWATCH rappelle que les revendications des travailleurs vis-à-vis de leur employeur sont légitimes et doivent être traitées dans le cadre d'un dialogue social constructif et respectueux des droits humains. En aucun cas, l'expression de telles revendications ne saurait justifier des actes de violence, des traitements dégradants ou l'usage d'armes à feu contre des travailleurs ou des manifestants.

En conséquence, AFREWATCH appelle les sociétés CMOC-KFM et CECC, ainsi que les autorités politico-administratives et judiciaires compétentes, à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des travailleurs, protéger leurs droits fondamentaux et prévenir toute récidive de tels actes. L'organisation demande également l'ouverture diligente d'une enquête indépendante, impartiale et transparente afin d'établir les responsabilités, de sanctionner les auteurs conformément à la loi et d'assurer réparation aux victimes.

AFREWATCH réaffirme enfin son engagement en faveur de la promotion des droits humains, du respect des normes internationales relatives au travail et de l'instauration d'un dialogue social permanent comme fondement d'une exploitation responsable et durable des ressources naturelles en République démocratique du Congo.

AFREWATCH

COORDONNEES DE CONTACT

Adresses Bureau : 29, Avenue Nyangwe, Quartier Golf Lido, Ville de Lubumbashi, Province du Haut-Katanga, RDC

Téléphones : RDC : +243 81 85 77 577 : +243 82 230 48 00

Numéro impôt : A1914339H

www.afrewatch.org : info@afrewatch.org